
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 mai 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0825

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mai 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.007 et 20.012, et en y ajoutant l'article 30.013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0826

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, tel que soumis, le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 ».

Adopté à l'unanimité.

12.008 1150706003

CE15 0827

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal non récurrent de 2 000 000 \$ au Comité olympique canadien (COC) pour plusieurs bonifications à la Maison olympique canadienne et d'accorder un soutien en biens et services à déterminer pour la tenue des célébrations entourant la Journée excellence olympique du 9 juillet 2015, conditionnellement:
 - à l'obtention par le COC d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièce jointe au dossier décisionnel et permettant d'assurer la réussite de la Journée excellence olympique et des aménagements prévus à la Maison olympique canadienne sur les plans financier et organisationnel;
 - à la confirmation du COC de se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables relatifs à l'organisation de la Journée excellence olympique et à l'installation des anneaux à la Maison olympique canadienne;
 - à la confirmation du COC que le siège social de celui-ci restera à Montréal jusqu'en 2022;
 - à la confirmation du COC que les anneaux olympiques installés sur la Maison olympique canadienne au 500, boulevard René-Lévesque Ouest resteront affichés jusqu'en 2022;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et le COC, établissant les modalités et conditions de la mise à disposition du soutien municipal dans la réalisation des travaux d'aménagement à la Maison olympique canadienne et dans la tenue de la Journée excellence olympique, et de le soumettre au conseil d'agglomération pour approbation une fois les engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds confirmés.

Adopté à l'unanimité.

12.009 1156340001

CE15 0828

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 013 343,66 \$, taxes incluses, pour la location de douze bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 36 mois avec options de prolongation, à compter du 1^{er} novembre 2015, situés sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupetech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 969 285,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13723;
- 3- d'approuver le bail avec la firme Groupetech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1154565005

CE15 0829

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM12 0718) pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction pour le compte des bibliothèques de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, soit du 27 août 2015 au 26 août 2016, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12045;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156133002

CE15 0830

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture sur demande d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé ;
- 2 - d'accorder à Presfab Rubtech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14058 ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155318002

CE15 0831

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat accordé à Disproco Corporation inc. (CE13 1637) pour la fourniture de gants et mitaines pour le Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156135001

CE15 0832

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Division de Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13749;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155318003

CE15 0833

Vu la résolution CA15 210065 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 492 379,44 \$, taxes incluses, représentant 76,85 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Woodland, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle;

- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 148 678,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156459006

CE15 0834

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 567 001,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722, longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation Patrice Couture inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 352 001,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221706;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156310002

CE15 0835

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale 227 144,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1580;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1150649001

CE15 0836

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver deux projets d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relatives à l'octroi d'aides financières totalisant 1 989 777,22 \$, à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour la réalisation de travaux de réhabilitation environnementale sur des terrains municipaux;
- 2- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ces ententes pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151179001

CE15 0837

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9207-4046 Québec inc., à des fins de rue publique, un terrain d'une superficie de 19,6 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Bellerive entre l'avenue Hector et la rue De Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 089 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 650 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire le lot 5 089 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144501009

CE15 0838

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à Mme Marie Yva Jean-François, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144396016

CE15 0839

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle, aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement, de Commerce d'automobiles GPA inc., d'une superficie totale de 1 434,5 mètres carrés, située au sud-ouest du boulevard des Galeries d'Anjou, entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou, constituée d'une partie du lot 4 481 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1141027005

CE15 0840

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée établit sur sa propriété constituée du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, une servitude réelle et perpétuelle de drainage et une servitude réelle et perpétuelle de non-construction, telles que montrées sur le plan B-125 Sainte-Anne, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 9 décembre 2014 sous le numéro 1031 de ses minutes, et ce, en faveur d'une propriété de la Ville, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144962013

CE15 0841

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la première Biennale sur le développement social de Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2016);
- 2 - d'approuver un projet de convention, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145066001

CE15 0842

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2015, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports, afin de soutenir la réalisation du projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1150706004

CE15 0843

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville, pour la réalisation du projet Roulo-Boulo, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1155008002

CE15 0844

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Jeunes Pousses pour le projet Croquarium Maison de l'alimentation, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155008001

CE15 0845

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Relève créatrice sur écrans (RECRÉE) pour l'organisation de la conférence *Bientôt sur nos écrans*, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156334002

CE15 0846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides;
- 2- d'approuver un projet de convention d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier et Associés inc., lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la confection de plans et devis ainsi que la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public, pour une somme maximale de 466 171,08 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150230002

CE15 0847

Vu la résolution CA15 22 0119 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1830, rue Le Ber.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154665002

CE15 0848

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le règlement du concours du Prix du public Commerce Design Montréal 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156202001

CE15 0849

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec l'Organisation du Sommet mondial du design une entente de soutien financier pour l'organisation du Sommet mondial du design à Montréal en 2017 respectant les paramètres suivants :

L'entente prévoira une contribution maximale de 500 000 \$ répartie en quatre versements:

- 100 000 \$ - après la signature de l'entente de financement afin de permettre l'avancement du projet;
 - 100 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique d'un montage financier complet accompagné des preuves d'engagement de tous les partenaires impliqués;
 - 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique de la programmation des quatre (4) pré-sommets annoncés dans le plan d'affaires concernant les sujets suivants: développement durable, développement économique, développement urbain et social, design et culture;
 - 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique de la programmation du *Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017*;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1151084002

CE15 0850

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 246 000 \$, non taxable, pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle « Foss Corp-Rate » pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) », et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

- 3 - d'accorder à Foss National Leasing (Corp-Rate), prestataire de services, le contrat à cette fin au montant estimé à 246 000 \$, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser la prolongation automatique de ce contrat de regroupement d'achats advenant que Foss National Leasing signe une prolongation dudit contrat selon les mêmes termes et conditions.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154472004

CE15 0851

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 4e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150679010

CE15 0852

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
 - 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève);
 - 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève)
 - 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151608002

CE15 0853

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 160 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer la création de 3 postes temporaires d'agent de liaison - Info-travaux (col blancs 721740) à la section Info-travaux (CO 111601), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1152699001

CE15 0854

Vu la résolution CA15 090078 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 2124, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1 741 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1154197003

CE15 0855

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer avec les procureurs de l'assureur Royal & Sun Alliance et de Groupe Hexagone, sous réserve de l'issue des recours à l'égard de la Ville de Montréal, une entente de désintéressement de tierces parties demanderesses ayant subi des dommages dus à l'inondation du 28 janvier 2013;
- 2 - d'autoriser le Services des affaires juridiques à négocier des règlements hors Cour avec des demandeurs à l'intérieur d'une limite de 500 000 \$, à conclure des règlements hors Cour et à signer tous les documents nécessaires;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1156413004

CE15 0856

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet « Plan commerce » d'une valeur maximale de 40 490 076 \$, afin de permettre au Service du développement économique de mettre en œuvre les mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales de Montréal contenues à la Phase 1 du « Plan commerce », et autoriser la première phase de mise en œuvre des mesures prévues.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1140318002

CE15 0857

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente et quittance entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) et la Ville de Montréal, au montant de 60 121,32 \$, à titre de compensation financière du CP pour la remise en état du lot 2 806 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant à la Ville de Montréal;
- 2 - de transférer le montant à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui assumera les travaux de remise en état;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150289001

CE15 0858

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les paramètres d'une entente entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et le liquidateur PricewaterhouseCoopers dans le cadre de la liquidation de Construction Frank Catania & Associés inc. et al, concernant le projet Faubourg Contrecoeur.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1150845001

CE15 0859

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 31 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 11, 12 et 15 mai 2015 à l'occasion des 18^e Jeux FADOQ île de Montréal des 50 ans et plus.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151543002

CE15 0860

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1151462004

CE15 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, de manière à apporter une modification à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 12 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), concernant un immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156860003

CE15 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Jeanne-Le Moyne » le lot 5 442 117 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, tel qu'indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156767003

CE15 0863

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154346001

CE15 0864

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1150148002

Levée de la séance à 11 h 40

70.001

Les résolutions CE15 0825 à CE15 0864 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville